

Éditorial



Journée d'action du 8 février 2007



Les fédérations de l'Éducation, FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation se sont à nouveau réunies le 18 janvier.

L'ampleur des **suppressions de postes**, qui se cumulent à celles des années précédentes, va entraîner des mesures particulièrement préjudiciables à la réussite de nos élèves.

Elles s'ajoutent aux **attaques répétées contre nos métiers**, à la **dégradation des conditions de travail** et au **développement de la précarité**.

Par ailleurs, comme tous les fonctionnaires, les personnels de l'Éducation Nationale subissent depuis des années une **perte importante du pouvoir d'achat**.

Pour toutes ces raisons, les fédérations appellent les personnels de l'Éducation et de la Recherche publique à **faire grève le 8 février dans le cadre de la journée d'action des fonctionnaires**.



Des militants FAEN à la manifestation parisienne du 20 janvier 2007

Calendrier des fêtes religieuses pour 2007

Le calendrier 2007 des principales cérémonies pouvant donner lieu à des autorisations d'absence, afin de permettre aux agents de participer à une fête religieuse correspondant à leur confession, est paru.

Ces autorisations ne peuvent toutefois être accordées que dans la mesure où elles sont compatibles avec le fonctionnement normal du service.



Fêtes catholiques et protestantes : les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes : Théophanie (samedi 6 janvier)
Vendredi Saint (vendredi 6 avril)
Ascension (jeudi 17 mai)

Fêtes arméniennes : Noël (samedi 6 janvier)
Fête de Saint Vartan (jeudi 15 février)
Commémoration du 24 avril (mardi 24 avril)

Fêtes musulmanes : Al Mawlid Annabaoui (samedi 31 mars)
Aïd Al Fitr (samedi 13 octobre)
Aïd Al Adha (jeudi 20 décembre)

Fêtes juives : Roch Hachana (jeudi 13 et vendredi 14 septembre)
Yom Kippour (samedi 22 septembre)

Fête bouddhiste : Fête du Vesak (jeudi 3 mai).



Pouvoir d'achat

20% de perte!

La FAEN et ses syndicats dénoncent depuis plusieurs années la perte de pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation Nationale.

Depuis le début, la FAEN combat cette évolution régressive ainsi que la dévalorisation de l'image des métiers de l'éducation qu'elle entraîne.

Une étude (1), réalisée par trois enseignants-chercheurs en sciences économiques, vient conforter notre analyse en chiffrant précisément l'ampleur de la perte de pouvoir d'achat pour différentes catégories de fonctionnaires.

Ainsi, **en 23 ans (de 1981 à 2004), la baisse des traitements réels nets a été de 16%** pour les maîtres de conférence de 2ème classe **et de 20,6%** pour ceux de 1ère classe.



Dans le même temps, le pouvoir d'achat des salaires nets des enseignants du second degré (certifiés et assimilés) a baissé d'environ 20% (-0,88% par an), en euros constants, **de 15 à 20% pour les agrégés.**

Et les auteurs de cette étude d'illustrer leur propos de façon imagée : « *...l'enseignant certifié monte un escalator qui descend lentement* »!

Ils pointent également l'effet démobilisateur de cette situation pour les personnels en exercice et dissuasif pour les candidats de valeur attirés par les métiers de l'enseignement mais qui y renoncent.

Nous espérons que les résultats de cette étude frapperont les esprits et qu'ils nous permettront de convaincre un plus grand nombre de collègues de

l'urgence d'inverser la tendance.

C'est urgent, à la fois pour l'image, l'avenir de nos métiers, et pour la reconnaissance de ceux qui les exercent.

Mais le gouvernement qui, depuis longtemps, reste sourd à nos revendications, ne le fera pas spontanément. **Nous devons nous battre pour contraindre à le faire.**

Trop de personnels de l'Éducation Nationale culpabilisent parce qu'ils ont la sécurité de l'emploi ou qu'un de leurs proches est dans une situation professionnelle de précarité, d'instabilité ou de chômage.

Or, la dévalorisation financière des métiers de l'éducation n'a en rien amélioré le sort des salariés du secteur industriel ou commercial en situation difficile.

Pour la FAEN, le dossier de la revalorisation financière des métiers de l'éducation constitue l'un des dossiers prioritaires, aujourd'hui comme hier.

C'est pourquoi la FAEN, avec les quatre autres fédérations de l'Éducation Nationale regroupées au sein de l'interfédérale, a décidé d'appeler les personnels de notre ministère à faire grève et à manifester avec les autres fonctionnaires, le 8 février 2007.

(1) « Les traitements des fonctionnaires français, 1960-2004 : la voie de la démoralisation? L'exemple des éboueurs et des enseignants ».

Saisies sur salaire

A compter du 1er janvier 2007, les rémunérations annuelles sont saisissables ou cessibles dans les proportions suivantes :

- au vingtième jusqu'à 3310 euros ;
- au dixième entre 3310 et 6500 euros ;
- au cinquième entre 6500 et 9730 euros ;
- au quart entre 9730 et 12 920 euros ;
- au tiers entre 12920 et 16120 euros ;
- aux deux tiers entre 16 120 et 19 370 euros ;
- à la totalité au-delà de 19 370 euros.

Ces seuils peuvent être augmentés dans certaines conditions.

Dans tous les cas, la somme laissée à la disposition du salarié ne peut pas être inférieure au montant mensuel du RMI, soit 440,86 euros.

